

3615 CODE



## 3615 CODE : CEJ *Contrat d'Engagement (des) Jeunes<sup>1</sup>* *(qui n'en veulent<sup>2</sup>)*

Aujourd'hui, nous recevons mon gars Manu qui a eu une fabuleuse idée pour résorber le chômage des jeunes en galère (sans emploi, sans formation, sans diplôme). Il a inventé un nouvel accompagnement pour suivre dans la durée (12 mois voire jusqu'à 18) des jeunes NEETS (anglicisme utilisé par l'UE pour désigner les jeunes en galère). Passons sur la contrefaçon puisque cet accompagnement existe déjà sous la forme de la Garantie Jeune (qui d'ailleurs va disparaître au profit du CEJ) mais uniquement assuré par les Missions Locales.

D'ailleurs l'idée est plutôt bonne de vouloir insérer durablement dans l'emploi une population victime d'une grande précarité économique et sociale. De plus, confier une partie de cet accompagnement centré sur l'emploi à Pôle emploi, avec 900 renforts en CDI de surcroît, est plutôt pour nous plaire.

Par ailleurs, les conditions d'exercice de ces postes CEJ semblent intéressantes puisqu'il s'agit d'accompagner 30 jeunes pour chaque conseiller.

Le SNU s'est cependant fait l'écho lors de cette séance des doutes et des raisons de l'apparent manque d'engouement pour ces postes :

- L'empilement de dispositifs différents pour traiter des publics différents avec chacun leurs plans d'action et les priorités qui s'ajoutent les unes aux autres parfois en se juxtaposant. A force de charger la barque, il arrive qu'elle chavire ;

- Le CEJ ce n'est ni plus ni moins que faire du vieux (la Garantie Jeune) avec du neuf (assurer une partie du suivi du public jeune par Pôle emploi). C'est aussi l'occasion de s'adjuger la réussite d'un dispositif créé par le précédent pouvoir et repris au niveau de l'Union Européenne. Y aurait-il une échéance électorale nationale à venir ?

- Il s'agit d'une affectation et pas d'une mission. Il y a donc une notion, pas tout à fait démentie par la direction, de désignation d'office pour ces postes plutôt que de volontariat. Et bien entendu, il y aura un contrôle par le financeur de la réalité de l'activité des conseillers. Ou comment faire peur sans le vouloir... Et que dire de l'incohérence totale entre la remise d'une lettre d'affectation qui signifie qu'il s'agit bien d'une activité de conseiller emploi générique et le fait que la direction préfère désigner d'office des conseillers ayant l'expérience de l'accompagnement renforcé ? Alors conseiller ou pas ? Il y aurait un nouveau métier à Pôle emploi ?



<sup>1</sup> Mais pas forcément pour les conseillers et conseillères qui peuvent être désignés à l'insu de leur plein gré

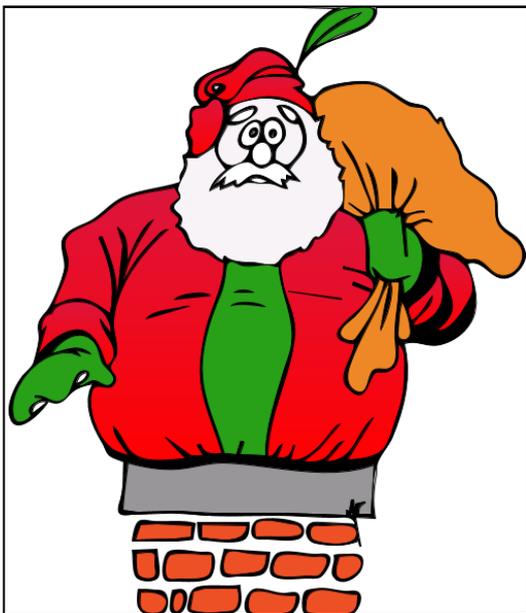
<sup>2</sup> [https://www.youtube.com/watch?v=JAqCNL\\_50rw](https://www.youtube.com/watch?v=JAqCNL_50rw)



- La charge prévue est de 30 jeunes mais en « file active ». Sachant que le suivi dans l'emploi ou la formation des jeunes (combien ?) se rajoute, le nombre de jeunes suivis sera plus important au final. Donc une charge de travail pas totalement définie.

- Comment va se faire le choix d'orienter les jeunes vers les Missions Locales ou Pôle emploi ? Sur quels critères sachant que le suivi social est spécifique aux Milo mais qu'à priori, vu le public ciblé, tous les jeunes risquent de rencontrer des difficultés sociales ? Sans compter le surcroît d'activité pour les conseillers GDD puisqu'il s'agira de traiter les dossiers de rémunération d'un public nouveau (pour certains) ou actuellement inscrit mais sans droit à l'indemnisation.

Le SNU a donc revendiqué que les postes fléchés CEJ soient d'abord pourvus par des conseillers et conseillères certes expérimentés mais surtout volontaires. Même si certains d'entre eux ne sont pas sur des modalités d'accompagnement renforcé<sup>3</sup>.



En effet, beaucoup d'entre eux craignent la désignation d'office y compris dans certains sites ou pourtant il y a des volontaires. **Il en va de la réussite de ce plan, de l'insertion des jeunes en très grande difficulté et de la santé des agents CEJ.**

Aujourd'hui, alors le CEJ, qui qui n'en veut ?

**Toute l'équipe du SNU TEFI FSU BFC vous souhaite une sincère déconnexion et de bonnes fêtes de fin d'année !**

<sup>3</sup> Il est étonnant que la direction de Pôle emploi fasse une différence entre les CDDE en modalités renforcées et les autres CDDE. Aurait-elle besoin de relire son référentiel métier ? Y aurait-il différents métiers de CDDE au sein de Pôle emploi ?

